

Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

**Situation financière semestrielle
au 30 juin 2026**

**Siège social :
3, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Forme juridique : Etablissement public
Numéro RCS : J58**

Table des matières

	Pages
Situation financière semestrielle	
- Bilan	2 - 3
- Compte de profits et pertes	4
- Annexe à la situation financière semestrielle	5 - 13

Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

Bilan au 30 juin 2026 (exprimé en EUR)

Actif	30/06/2026	31/12/2025
<u>Actif immobilisé</u>	854.941.866,65	749.726.100,08
Immobilisations financières		
- Titres ayant le caractère d'immobilisations	Note 3 854.941.866,65	749.726.100,08
<u>Actif circulant</u>	65.045.905,74	34.604.546,65
Autres créances	0,00	0,00
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	65.045.905,74	34.604.546,65
Total du bilan (Actif)	<u>919.987.772,39</u>	<u>784.330.646,73</u>

Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

Bilan (suite)
au 30 juin 2026
(exprimé en EUR)

Passif		30/06/2026	31/12/2025
<u>Capitaux propres</u>		919.832.825,57	784.266.475,11
Dotations de l'Etat	Note 4	715.163.266,97	643.336.640,39
Résultats reportés		140.929.834,72	120.612.001,25
Résultat de l'exercice		63.739.723,88	20.317.833,47
<u>Dettes</u>		154.946,82	64.171,62
Dettes sur achats et prestations de services			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		154.946,82	64.171,62
Total du bilan (Passif)		<u>919.987.772,39</u>	<u>784.330.646,73</u>

Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

Compte de profits et pertes au 30 juin 2026 (exprimé en EUR)

Compte de profits et pertes		30/06/2026 (6 mois)	31/12/2025 (12 mois)
Matières premières et consommables et autres charges externes			
b) Autres charges externes	Note 5	-345.610,94	-596.804,71
Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé			
b) autres produits ne figurant pas sous a)	Note 7	63.731.366,65	20.477.450,25
Autres intérêts et autres produits financiers			
b) autres intérêts et produits financiers	Note 7 et 8	353.968,17	437.187,93
Résultat de l'exercice		63.739.723,88	20.317.833,47

Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

Annexe à la situation financière semestrielle

au 30 juin 2026
(exprimé en EUR)

Note 1 - Généralités

Par la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir - première partie (2015), il a été institué un établissement public, placé sous l'autorité du ministre ayant les Finances dans ses attributions et jouissant de la personnalité juridique, dénommé « Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL) » et désigné ci-après par « Fonds ». La loi a été modifiée pour la dernière fois le 20 décembre 2024.

Le siège du Fonds est à Luxembourg.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

La mission du Fonds consiste à réaliser une épargne dont les revenus pourront être utilisés, sous certaines conditions et dans certaines limites, pour contribuer au bien-être des générations futures.

Le Fonds dispose de l'autonomie financière et est alimenté par une dotation budgétaire annuelle d'au moins 50 millions d'euros. D'autres recettes considérées comme non récurrentes peuvent s'y ajouter.

Les dotations annuelles futures sont ajustées pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation nationale (IPCN).

L'Etat verse la dotation annuelle au Fonds au plus tard le 30 avril de chaque année.

Le Gouvernement en Conseil peut décider, au plus tôt vingt ans après la date de constitution du Fonds, ou lorsque les avoirs du Fonds dépassent 1 milliard d'euros, d'affecter au budget de l'Etat au maximum 50 pour cent des revenus dégagés par les avoirs du Fonds au cours de l'exercice précédent.

Les organes du Fonds sont le comité directeur et le comité d'investissement.

Le comité directeur assure la gestion et l'administration des avoirs du Fonds conformément à la mission de ce dernier. Il a tous les pouvoirs de gestion et d'administration requis pour ce faire.

Le comité directeur gère le Fonds dans toutes les affaires qui n'ont pas été déferées à un autre organe par la loi ou des règlements. Il lui appartient notamment :

- a) de définir la politique du Fonds ;
- b) d'établir les principes et procédures devant régir la gestion et l'administration du Fonds ;
- c) de statuer sur le budget annuel ; et
- d) d'arrêter les comptes financiers du Fonds.

La décision visée au point a) ci-dessus est soumise pour approbation au Gouvernement en Conseil.

La Banque et Caisse d'Épargne de l'État est agent bancaire du Fonds.

Les comptes financiers du Fonds sont soumis pour approbation au Gouvernement en Conseil et sont publiés au Registre de Commerce et des Sociétés dans le mois de leur approbation.

Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

Annexe à la situation financière semestrielle

au 30 juin 2026
(exprimé en EUR)

Note 1 - Généralités (suite)

L'année comptable du Fonds est identique avec l'année civile.

Le comité directeur adresse chaque année au Gouvernement en Conseil et à la Chambre des Députés, pour le 31 mars au plus tard, le rapport d'activité de l'année écoulée. Il adresse en outre chaque année au Gouvernement en Conseil, pour le 31 août au plus tard, un rapport sur les activités au cours du premier semestre et la situation financière à la fin du premier semestre.

Le Fonds est soumis au contrôle de la Cour des comptes conformément aux dispositions légales réglant le fonctionnement de cette Cour.

Note 2 – Méthodes comptables

2.1 Principes généraux

Les états financiers du Fonds sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg telles que définies dans la loi modifiée du 19 décembre 2002.

Le Fonds adopte, par application de l'article 26(4) de cette même loi, certaines dérogations à ces schémas afin d'assurer une image fidèle à ses états financiers en considération des spécificités de ses activités.

La préparation des états financiers implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au comité directeur d'exercer leur jugement dans l'application des méthodes comptables. Le comité directeur estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats du Fonds.

Le Fonds fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période. Les estimations et jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.2 Dotation de l'Etat

Le Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg a été créé selon la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir – première partie (2015). Il est alimenté par une dotation budgétaire annuelle d'au moins 50 millions d'euros. Il peut être alimenté par d'autres recettes considérées comme non récurrentes.

Le montant de 50 millions d'euros est ajusté pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation national (IPCN).

L'Etat verse la dotation annuelle au Fonds au plus tard le 30 avril de chaque année.

La dotation de l'Etat est comptabilisée chaque année par augmentation du compte de capital social.

Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

Annexe à la situation financière semestrielle au 30 juin 2026 (exprimé en EUR)

Note 2 – Méthodes comptables (suite)

2.3 Frais d'établissement

Le Fonds n'a pas supporté des frais d'établissement lors de sa mise en place.

2.4 Base de conversion des éléments exprimés en monnaie étrangère

Le Fonds tient sa comptabilité en euros (EUR). Le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les postes de bilan exprimés dans une devise autre que l'EUR sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'établissement des comptes semestriels au 30 juin 2026. Les bénéfices et pertes de change réalisés ainsi que les bénéfices et pertes de change non réalisés sont enregistrés dans le compte de profits et pertes.

Les opérations effectuées dans une devise autre que l'EUR sont converties dans la monnaie de présentation des états financiers au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Les éléments évalués à la juste valeur sont convertis sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les différences de change sur les éléments d'actif ou de passif comptabilisés à la juste valeur sont enregistrées au compte de profits et pertes avec les variations de juste valeur.

2.5 Immobilisations financières

Les instruments financiers sont évalués par référence à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée selon les modalités suivantes :

- les instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé ou sur un MTF (multilateral trading facility) sont évalués au dernier prix de marché publié par le marché réglementé ou le MTF concerné ;
- les parts d'OPCVM-non ETF sont évaluées à la dernière valeur nette d'inventaire publiée par l'OPCVM concerné ou sa société de gestion ;
- les autres instruments financiers sont évalués à leur valeur de réalisation probable qui sera estimée avec prudence et bonne foi selon les procédures fixées par l'agent bancaire et acceptées par le comité directeur.

La variation de la juste valeur des valeurs mobilières est enregistrée au compte de profits et pertes.

Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

Annexe à la situation financière semestrielle

au 30 juin 2026
(exprimé en EUR)

Note 2 – Méthodes comptables (suite)

2.6 Instruments de couverture

Certaines positions de la classe d'actif « immobilisations financières » sont libellées en USD. A l'exception des investissements en crypto-actifs, le Fonds a décidé de couvrir ce risque de change par des opérations de change à terme mensuelles à hauteur de 95% du montant global de cette classe d'actif.

Le pourcentage de couverture est suivi continuellement et est ajusté lors d'un dépassement des limites de 90% et 100%.

Les instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur basée sur leur valeur estimée selon les techniques d'évaluation décrites ci-après. Les pertes non réalisées et bénéfices non réalisés sont enregistrés dans le compte de profits et pertes. La juste valeur des instruments de couverture correspond :

- au dernier cours disponible le jour de l'évaluation pour les instruments de couverture admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou sur un marché réglementé ;
- à la valeur de réalisation déterminée par l'utilisation des méthodes d'évaluation fondées sur des hypothèses faites par le comité directeur et les conditions de marché existant à la date de clôture du bilan.

2.7 Créances de l'actif circulant

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.8 Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

Annexe à la situation financière semestrielle

au 30 juin 2026
(exprimé en EUR)

Note 3 - Immobilisations financières

En date du 30 juin 2026, le portefeuille titres et les instruments de couverture du Fonds se présentent comme suit :

	ISIN	NOMBRE DE TITRES AU 30/06/2026	COÛT D'ACQUISITION EUR AU 30/06/2026	VALEUR UNITAIRE DE MARCHE EN DEVISE AU 30/06/2026	EVALUATION EN EUR AU 30/06/2026	PLUS/MOINS VALUE NON REALISEE EN EUR AU 30/06/2026
<u>Obligations en EUR</u>						
iShares Euro Aggregate Bond UCITS ETF	IE00B3DKXQ41	500.000	56.168.795,23	108,6500	54.325.000,00	-1.843.795,23
Amundi Index Euro Agg SRI UCITS ETF	LU2182388236	1.250.000	56.519.916,40	46,1080	57.635.000,00	1.115.083,60
MULTI UNITS AMUNDI GLOBAL AGGREGATE GREE	LU1563454310	850.000	41.931.175,00	49,5500	42.117.500,00	186.325,00
ISHARES III GLOB AGGREG BD ESG	IE000APK27S2	15.000.000	69.377.000,00	4,6190	69.285.000,00	-92.000,00
<u>Obligations en USD</u>						
iShares Core U.S. Aggregate Bond ETF	US4642872265	525.000	50.317.842,28	98,9800	45.602.896,06	-4.714.946,22
iShares ESG U.S. Aggregate Bond ETF	US46435U5496	1.320.000	55.625.192,80	47,4100	54.919.877,21	-705.315,59
<u>Actions de pays développés</u>						
UBS ETF - MSCI World Socially Responsible UCITS ETF	LU0629459743	500.000	54.883.217,98	183,2200	91.610.000,00	36.726.782,02
iShares MSCI World SRI UCITS ETF EUR-Acc	IE00BYX2JD69	6.800.000	57.480.226,73	14,0180	95.322.400,00	37.842.173,27
AMUNDI INDEX MSCI EM MKTS SRI	LU1861138961	1.400.000	89.315.936,00	72,2900	101.206.000,00	11.890.064,00
Amundi MSCI World SRI Climate Net Zero Ambition PAB UCITS ETF	IE000Y77LGG9	850.000	69.486.796,83	123,0400	104.584.000,00	35.097.203,17
<u>Actions européennes</u>						
iShares MSCI Europe SRI UCITS ETF EUR-Acc	IE00B52VJ196	805.000	38.799.633,55	77,7700	62.604.850,00	23.805.216,45
Amundi Index MSCI Europe SRI UCITS ETF DR	LU1861137484	735.000	51.695.956,40	92,7500	68.171.250,00	16.475.293,60
<u>Fonds private equity</u>						
Asset Management Umbrella Fund - European Private Equity II	n/a	3.431.840	3.627.927,21	1,1219	3.850.021,60	222.094,39
<u>Fonds - Autres</u>						
Bitwise Bitcoin ETF	US09174C1045	62.500	3.197.588,50	31,8600	1.747.477,32	-1.450.111,18
ARK 21Shares Bitcoin ETF	US0409191022	90.000	2.792.018,75	19,4700	1.537.779,73	-1.254.239,02
iShares ETF Tracker Bitcoin	US46438F1012	62.500	3.339.245,18	33,2900	1.825.910,49	-1.513.334,69
Total (EUR)			704.558.468,84		856.344.962,41	151.786.493,57
<u>Instruments de couverture</u>						
Change Terme EUR/USD (éch. 17 juillet 2026)	n/a	n/a	n/a	n/a	-1.403.095,76	-1.403.095,76
Total (EUR)			704.558.468,84		854.941.866,65	150.383.397,81

Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

Annexe à la situation financière semestrielle

au 30 juin 2026
(exprimé en EUR)

Note 3 - Immobilisations financières (suite)

Afin de prendre une exposition à un moindre coût sur les différentes classes d'actifs définies dans la politique d'investissement, le Fonds investit, depuis sa création, dans des fonds d'investissement indiciels sous forme ETF (exchange traded fund) ou OPCVM (organisme de placement collectif en valeurs mobilières au sens de la directive 2009/65/CE). Ces fonds indiciels suivent les indices de marché de référence des différentes classes d'actifs respectives (benchmarks) et ne sont pas activement gérés. Leurs coûts de fonctionnement internes sont peu importants.

Dans l'objectif d'une meilleure prise en compte des critères de « Socially Responsible Investing (SRI) » dans le portefeuille, le Fonds a lancé en 2020 une stratégie de réallocation des investissements. Il a, dès à présent, achevé une transition complète s'agissant des ETF-actions, ainsi qu'une transition partielle au niveau des ETF-obligations.

Le Fonds a décidé d'investir à partir de l'année 2025 dans des placements alternatifs pour des raisons de diversification des sources de rendement et de réduction de la corrélation aux marchés traditionnels.

Le choix d'affectation du portefeuille titres en immobilisation financière a été effectué pour refléter une optique d'investissement à long terme. Ce classement ne préjudicie pas le fait que la majorité des instruments détenus par le Fonds sont hautement liquides et pourraient être vendus à brève échéance.

Note 4 - Dotations de l'Etat

La dotation versée au titre de l'année 2026 s'élève à 71.826.626,58 EUR. Au 30 juin 2026, le total des dotations versées s'élève à 715.163.266,97 EUR.

Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

Annexe à la situation financière semestrielle au 30 juin 2026 (exprimé en EUR)

Note 5 - Autres charges externes et autres charges d'exploitation

Au 30 juin 2026, ce poste est composé des éléments suivants :

	2026	2025
	EUR	EUR
	(6 mois)	(12 mois)
Honoraires réviseurs	10.328,61	23.501,21
Honoraires juridiques	8.190,00	
Honoraires comptables	8.125,98	14.777,63
Frais bancaires	1.609,64	1.657,34
Garde des titres	220.043,05	412.663,02
Documentation	64,87	52,05
Autres rémunérations (Note 6)	97.248,79	144.153,46
	<u>345.610,94</u>	<u>596.804,71</u>

Note 6 - Rémunérations des membres du comité directeur, du comité d'investissement et du secrétariat

Une rémunération d'un montant de 97.248,79 EUR a été provisionnée pour la période allant du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026, correspondant à la rémunération des membres du comité directeur, du comité d'investissement et du secrétariat telle que fixée par le règlement grand-ducal du 25 mars 2025. Cette rémunération est payable annuellement en fin d'exercice, sous réserve d'un taux de participation aux réunions supérieur à 50%.

Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

Annexe à la situation financière semestrielle au 30 juin 2026 (exprimé en EUR)

Note 7 - Produits et charges financiers

L'ensemble des produits et charges liés aux instruments financiers est présenté dans une seule rubrique au niveau du compte de profits et pertes et détaillé de la manière suivante :

	2026 EUR (6 mois)	2025 EUR (12 mois)
Dividendes :		
Dividendes	3.343.932,67	11.030.202,24
Gains et pertes réalisés :		
Plus-value réalisée sur les instruments de couverture	5.050.387,29	26.523.399,48
Moins-value réalisée sur les instruments de couverture	-7.991.304,57	-10.742.285,09
Plus-value réalisée sur le portefeuille titres	9.554.111,56	6.872.283,40
Moins-value réalisée sur le portefeuille titres	-8.152.230,96	-7.975.683,47
Plus-value réalisée sur le portefeuille titres (effets de change)	0,00	0,00
Moins-value réalisée sur le portefeuille titres (effets de change)	-1.601.516,58	-994.295,36
Intérêts bancaires sur compte courant	353.968,17	437.187,93
Gains et pertes non réalisés :		
Variation de la plus/moins-value non réalisée sur le portefeuille titres (sans effet de change)	66.672.141,78	17.605.969,28
Variation de la plus/moins-value non réalisée sur le portefeuille titres (effet de change)	-1.605.343,28	-23.685.619,38
Plus-value non réalisée sur les instruments de couverture	0,00	135.715,50
Moins-value non réalisée sur les instruments de couverture	-1.403.095,76	0,00
Reprise de la plus/moins-value non réalisée sur les instruments de couverture de l'exercice précédent	-135.715,50	1.707.763,65
Total :	64.085.334,82	20.914.638,18

Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

Annexe à la situation financière semestrielle au 30 juin 2026 (exprimé en EUR)

Note 8 - Autres intérêts et autres produits financiers

Les avoirs en banques du Fonds ont fait l'objet d'une rémunération positive au cours de la période sur les dépôts à terme pour un montant de 353.968,17 EUR (2025 – 12 mois : 437.187,93 EUR).

Note 9 - Impôts

Le Fonds est exempt des impôts directs au Luxembourg.

Note 10 - Engagements hors-bilan

Le Fonds est engagé au 30 juin 2026 par un change à terme échéant le 17 juillet 2026 :

Achat de 93.146.746,45 EUR

Vente de 108.100.000,00 USD

Ce change à terme couvre, à hauteur d'environ 94%, le risque de change USD contre EUR en provenance des positions du portefeuille libellées en USD à l'exception des crypto-actifs.

Le Fonds a des engagements d'investissement à hauteur de 41.568.159,54 EUR.